

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 9

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Par Jacques
Aeschmann, Olten

Emploi de l'informatique dans la construction

Dépouillement de l'enquête 1992 de la Commission informatique de la SIA

En octobre/novembre 1992, la Commission informatique de la SIA a réalisé, pour la septième fois consécutive, son enquête auprès des bureaux figu-

rant sur la liste SIA des bureaux d'études.

Grâce au nombre considérable des questionnaires renvoyés (33% des bureaux ont retourné des questionnaires dûment remplis, contre 31% en 1991), la valeur des renseignements ainsi réunis est très appréciable.

L'intérêt d'une telle enquête réside essentiellement dans ce qu'elle permet de dégager les tendances du domaine concerné. Une extrapolation des résultats sur l'ensemble des bureaux d'études pourrait cependant mener à des conclusions erronées. Chaque année, cette enquête est réalisée au moyen de questionnaires identiques et exploitée d'après les mêmes critères. Cela permet une mise à jour régulière des données et assure le caractère représentatif de ce genre d'étude. En plus, il est possible de comparer les pronostics établis il y a trois ans à l'évolution effective. Certaines conclusions méritent d'être relevées.

Rapport avec l'informatique, selon les branches (fig. 1)

Tandis que dans certaines branches, 100% des bureaux d'études utilisent l'informatique, les courbes représentant l'évolution dans les bureaux d'ingénieurs et dans les bureaux d'architectes revêtent actuellement la forme d'asymptotes atteignant respective-

ment des valeurs voisines de 95 et 85%. Il n'est bien sûr pas exclu que, dans un proche avenir déjà, le degré d'informatisation tende, dans ces branches également, vers 100%.

Rapport avec l'informatique, selon le nombre de collaborateurs (fig. 2)

Sur ce plan, l'évolution tend également à se stabiliser. Dans les bureaux de taille moyenne, les valeurs se sont consolidées à un niveau supérieur à 95%; dans les petits bureaux, l'informatisation s'accélère.

Emploi de l'informatique (fig. 3)

Presque 90% des bureaux travaillent sur leur propre installation; le nombre des bureaux ayant recours aux services offerts par des centres de calcul reste donc peu élevé.

Prix d'achat de l'installation informatique (fig. 4)

Les valeurs moyennes qui ont été calculées sont naturellement peu représentatives, et l'évolution des prix d'achat étonne tout au plus par le manque de dynamisme dans les petits bureaux; des facteurs conjoncturels y ont sans nul doute joué un rôle.

Intentions pour les trois ans à venir

Le nombre des bureaux prévoyant une extension de leur système informatique dans les trois prochaines années a plutôt diminué, une évolution qui est probablement due au relâchement de la conjoncture. Dans toutes les

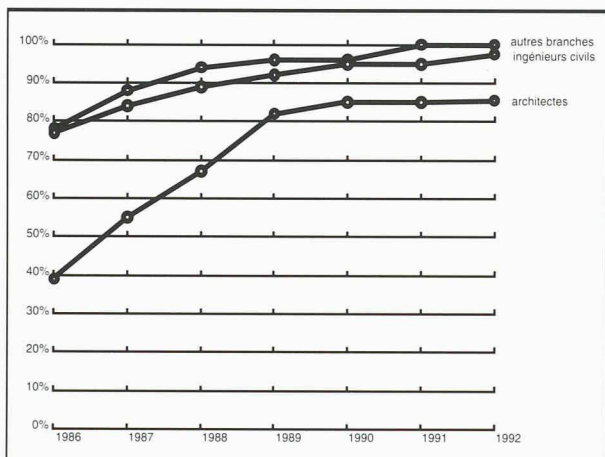


Fig. 1. – Pourcentage des bureaux employant fréquemment l'informatique selon les branches

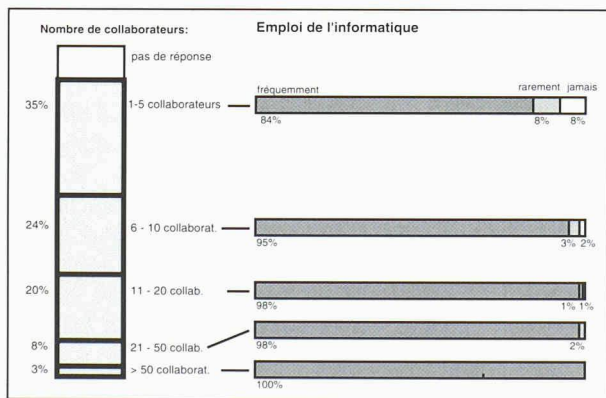


Fig. 2. – Rapport avec l'informatique selon le nombre de collaborateurs

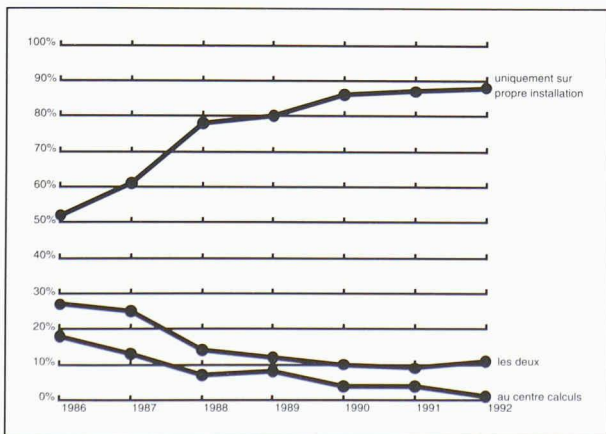


Fig. 3. – Emploi de l'informatique dans les bureaux d'ingénieurs civils

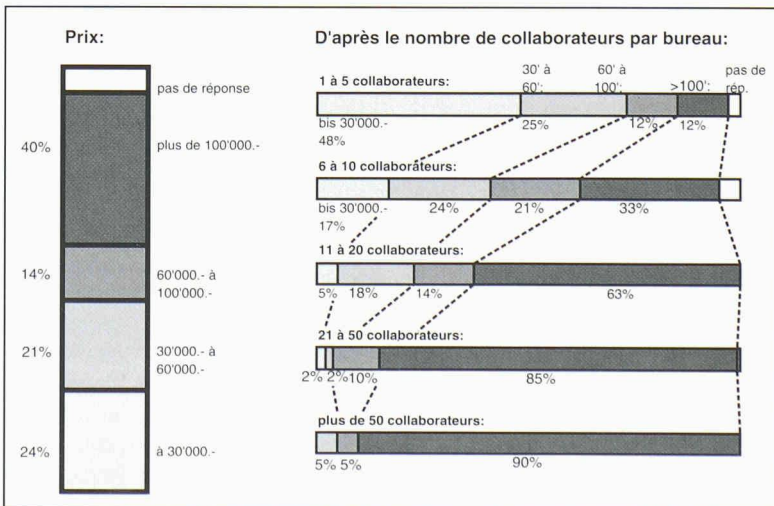


Fig. 4. – Prix moyen d'une installation informatique selon le nombre de collaborateurs par bureau

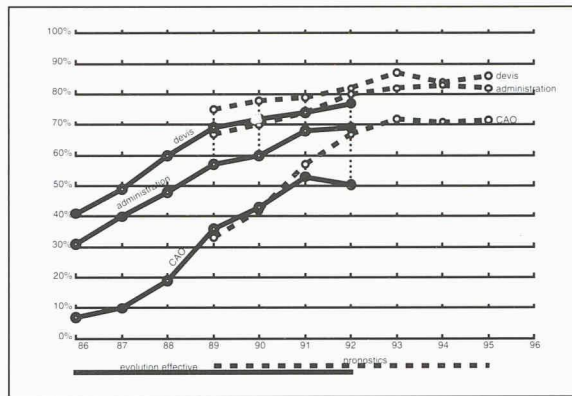


Fig. 5. - Domaines d'utilisation actuels et prévus pour les trois prochaines années

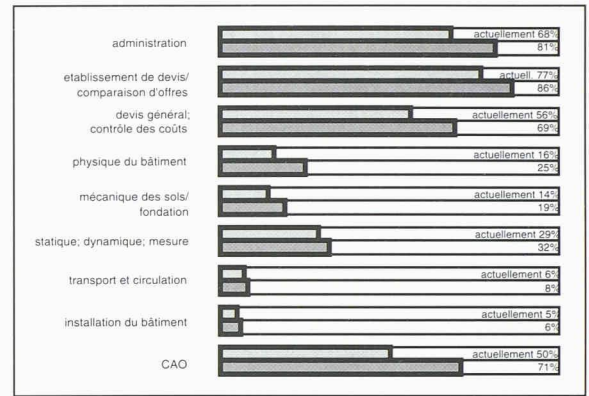


Fig. 6. - Comparaison entre évolution effective et pronostiquée pour les trois prochaines années

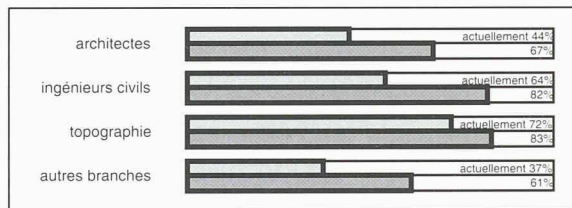


Fig. 7. - Emploi de la CAO aujourd'hui et dans les trois prochaines années

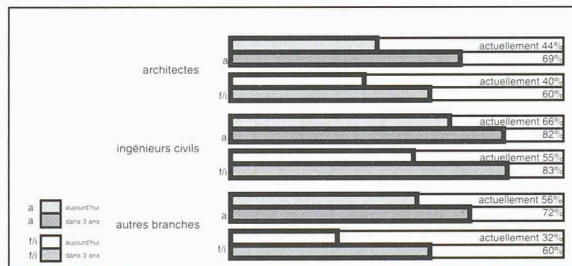


Fig. 8. - Emploi de la CAO aujourd'hui et dans les trois prochaines années - différences marquées entre Suisse alémanique et Suisse romande

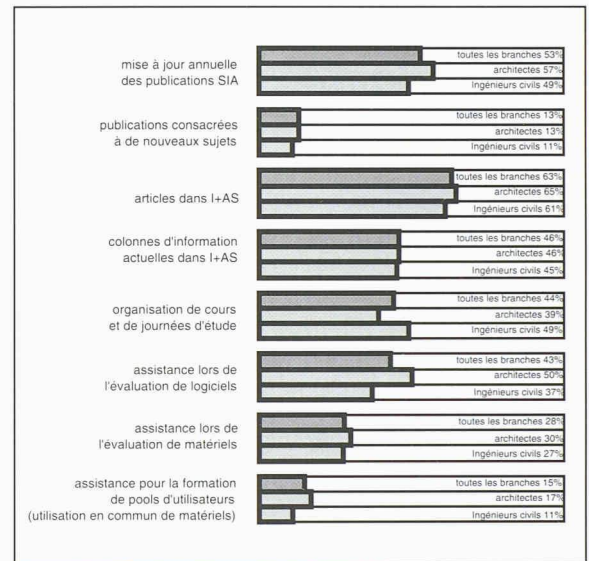


Fig. 9. - Soutien à apporter par la SIA

branches, 62% des bureaux utilisant fréquemment l'informatique envisagent, en 1992, une extension de leur installation (contre 69% en 1991). Ce recul est le plus marqué dans les bureaux d'architectes (-10%, contre -3% dans les bureaux d'ingénieurs).

Domaines d'utilisation actuels ou prévus pour les trois prochaines années (fig. 5 et 6)

Le développement diffère dans les divers domaines d'utilisation. Fait étonnant, le pourcentage des bureaux utilisant la CAO a légèrement diminué par rapport à l'année précédente et s'élève actuellement à 50%. Cela signifie un écart de 17% par rapport aux pronostics établis en 1989. Le pourcentage pronostiqué pour 1995 est de 86%.

Emploi de la CAO aujourd'hui et dans les trois prochaines années (fig. 7 et 8)

Comme c'était déjà le cas en 1991, les bureaux hésitent quant à leurs intentions dans les trois prochaines années. Cette attitude laisse supposer

que la situation actuelle de la conjoncture est peu propice à des prévisions optimistes pour 1995.

Publications de la SIA

L'appréciation des prestations de services de la SIA est de grande importance pour la Commission informatique. Par rapport aux années précédentes, le nombre des bureaux connaissant la série de publications consacrées à l'application de l'informatique a encore diminué. Seuls 22% des bureaux connaissent le nouveau «Tableau de référence pour les tests des interfaces CAO» (D 505). En moyenne, 75% des bureaux jugent le contenu des publications D 501, D 503 et D 504 «bon» ou «moyen».

Manifestations organisées par la SIA

D'après les résultats de cette dernière enquête, il semble que les bureaux continuent de préférer les cours et les journées d'étude organisés dans les sections (1992: +2%) aux manifestations centralisées (1992: -4%).

Soutien à apporter par la SIA

Avec 79%, le pourcentage des membres qui attendent un soutien de la SIA dans le domaine de l'informatique, a légèrement diminué. En matière d'informatique, on constate un besoin accru d'informations sous forme d'articles publiés dans IAS (1992: 63%, 1991: 61%).

Différences marquées entre la Suisse alémanique et la Suisse romande

Pour certaines questions, les différences qui apparaissent au niveau de l'exploitation des données numériques entre les questionnaires en langue allemande et ceux en langues française et italienne sont notables. Par exemple, seuls 5% des bureaux en Suisse alémanique ont recours aux services offerts par des centres de calcul (autres régions: 23%). 58% des bureaux d'études en Suisse romande, qui ne sont pas encore informatisés, envisagent de mettre en application un système informatique (contre 64% des bureaux en Suisse alémanique).

Dans tous les domaines d'utilisation pris en considération, le degré d'informatisation est moins élevé en Suisse

Comité central

Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité

Lors de sa réunion du 27 janvier dernier, le Comité central a surtout débattu du projet de nouvelle ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité (ORM), dont la procédure de consultation s'est achevée le 31 mars. Le projet ayant déjà fait l'objet d'un examen approfondi de l'Académie suisse des sciences techniques (ASST), celle-ci a fait part de ses travaux à la SIA. C'est M. Peter Jaray, ancien membre du CC, qui a présenté de manière exhaustive et compétente devant ce dernier les documents soumis à consultation. A l'issue de cet exposé, le Comité central a unanimement abouti à la conclusion que, outre sa pleine adhésion au rapport préparé par l'ASST¹, la SIA se devait, face à l'importance de l'enjeu, d'y ajouter une prise de position spécifique en son nom propre. A l'instar du texte de l'ASST, celle-ci devra en substance clairement dénoncer les dangers que les nouveaux plans d'études envisagés font peser sur la qualité de l'enseignement en sciences expérimentales. Or ce sont précisément des risques que l'on ne saurait accepter dans l'optique d'une véritable culture générale pour nos futurs jeunes universitaires. Car même si le titulaire de la maturité ne se destine pas à des études scientifiques, l'obtention de ce certificat doit demeurer liée à l'acqui-

¹Lire dans IAS N° 6/1993, pp. 88-89, les arguments critiques développés par l'ASST à l'encontre de la nouvelle ORM, avec le contre-projet proposé par cette académie

romande (par ex. établissement de devis: Suisse alémanique 80%, Suisse romande/Tessin 67%).

sition d'un savoir technique de base suffisant pour y accéder. Le CC considère, en effet, qu'une telle condition est essentielle dans une société où l'on fait chaque jour davantage appel à la technique.

Règlement relatif aux groupes spécialisés

L'ordre du jour comprenait également l'adaptation et la préparation à l'intention de l'assemblée des délégués d'un nouveau règlement applicable aux groupes spécialisés, conforme aux nouvelles conditions statutaires et options politiques de la SIA les concernant. Celui-ci doit être soumis, en même temps que les règlements des divers groupes spécialisés, à l'approbation de l'assemblée des délé-

gués du 19 novembre prochain. A cette occasion, le CC a également pris note et donné son accord à la prochaine formation d'un groupe spécialisé dans les systèmes de communication.

Journées SIA 1994

Parmi les nombreuses communications reçues, les propositions faites par la section bâloise pour les journées SIA 1994 ont rencontré un vif intérêt. Cette manifestation se déroulera du jeudi 25 au samedi 27 août 1994. Bien que seulement esquissé dans ses grandes lignes, le programme promet une rencontre bien dans l'esprit bâlois et qui devrait s'avérer digne des inoubliables journées SIA aux Grisons, sans pour autant les copier.

Walter Fischer, Dr en droit
Département juridique
Secrétariat général SIA

Invitation du groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger

A l'occasion de la Conférence des ministres européens de l'environnement, qui se tiendra à Lucerne du 28 au 30 avril 1993, le groupe spécialisé de la SIA pour les travaux à l'étranger (GTE) organise son assemblée générale dans cette même ville, le mercredi 28 avril 1993. L'assemblée aura lieu à l'hôtel des Balances, à Lucerne, et le programme a été fixé comme suit:

16h15 Assemblée statutaire
17h15 Conférence «Appui de la Suisse à la protection de l'environnement en Europe de l'Est – Programme, expériences et perspectives» suivie d'une table ronde avec les conférenciers, représentants des organes chargés de la coopération avec les pays de l'Est aux départements fédéraux de

l'économie publique et des affaires étrangères

19h00 Collation et rencontre avec des membres des délégations à la Conférence des ministres européens de l'environnement.

Le GTE invite cordialement tous les membres SIA intéressés à se joindre à cette manifestation dès 17h15, pour assister à la conférence, ou dès 19h00 pour participer à la rencontre avec les délégués étrangers. Une modeste contribution sera demandée aux participants pour le buffet et les boissons. Renseignements et inscriptions jusqu'au 23 avril 1993 auprès de M^{me} R. Schlegel, secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/283 15 15, fax 01/201 63 35.

Aménagement du secteur «En la Praz», Cugy/VD

Résultats

Ce concours d'idées était organisé par la commune de Cugy et la Société vaudoise pour la création de logements à loyer modéré (SVLM). Sur 50 inscriptions, 33 envois ont été remis dans les délais.

Jury

MM. Philippe Schmittler, municipal, président; Rodolphe Luscher, architecte SIA, vice-président; François Gilléron, syndic; Jacques Vicari, architecte; Fernand Bernasconi, architecte EPFL; Jean-Jacques Borgeaud, architecte-paysagiste; Alexandre Antipas, architecte EPFL. Experts: MM. Bruno Schmitt, architecte EPFZ; Robert Ginesstet, architecte EPFL; Bernard Meisoz, administrateur SVLM. Suppléants: MM. Thierry Chanard, architecte EPFL; Tamas Csakodi, ar-